Image not found or type unknown

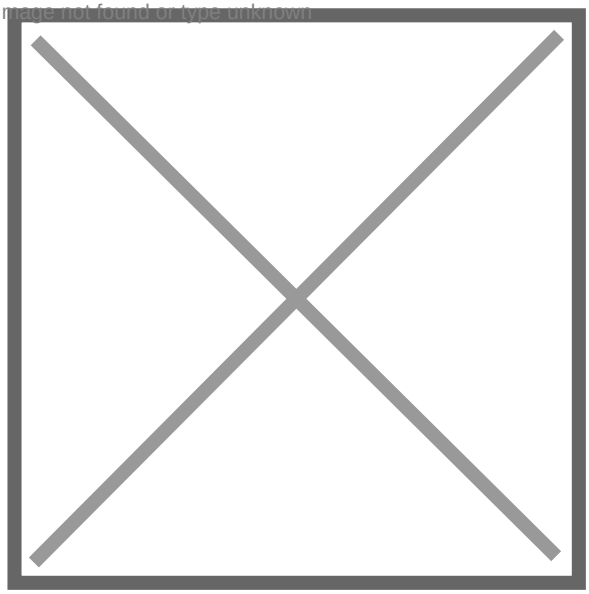

Credit de consommation impaye et heritage.

Par **Jesadaakhon**, le **03/03/2016** à **01:13**

Bonjour,
Je me suis expatrie en Thaïlande en fin 2009 ayant toujours en cours un petit crédit de consommation.
Je comptais bien évidemment payer mes petites mensualités (150euros par mois) jusqu'a ce que j'apprenne qu'une compagnie téléphonique, a laquelle j'avais envoyé une lettre et un exemplaire de contrat de travail pour terminer mon abonnement, continuait de prélever une somme de 110 euros chaque mois. J'ai tente de faire opposition mais je ne pouvais faire de AR depuis la ou je me trouvais. J'ai eu entre temps un accident en motocyclette qui n'a pas été entièrement couvert (imprudence de ma part). Il m'a fallu payer des frais médicaux important courant 2010 et je n'avais plus les moyens de payer mes mensualités. Je gardais contact avec ma banque et leur ai informé de ma situation.

Or en Janvier 2011, ma banque me dit qu'elle ne peut plus gérer mon compte. En Avril 2011, j'ai reçu un email de ZZF REC Prestation (Financo) auquel j'ai répondu. Le 15 Juin 2011, j'ai reçu un email avec une copie d'un « «Dernier avis amiable » me donnant 48heures pour régler une somme devenue astronomique (8300euros !). Je les ai rappelés le 16 Juin 2011 pour trouver un arrangement amiable et ils m'ont dit qu'ils me recontacteraient. Je les ai relancés par email le 30 Juin 2011 et depuis, plus rien. Je n'ai jamais eu contact avec un huissier car je n'ai plus d'adresse en France et je ne sais pas qui contacter.

Ma mère est décédée récemment, en Janvier 2016, et mon héritage s'élève a 3000 euros.

Ma question est la suivante : La banque saisira t-elle cette somme ?

Ce qui soulève plusieurs questions :
Il y a-t-il eu poursuites judiciaires ? (Comment puis-je répondre a cette question ?)
Ai-je été condamné au tribunal d'instance?

Il y a-t-il forclusion ou prescription?
Suis-je toujours inscrit au FCIP ?

Je remercie d’avance toute personne qui prendra le temps de me lire et de se pencher sur mon problème.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **03/03/2016** à **08:59**

Bonjour,

Vous changez d'établissement bancaire.

Par **Jesadaakhon**, le **03/03/2016** à **17:31**

Bonjour,

Merci d'avoir pris le temps de me repondre.

Pardonnez ma confusion mais je ne suis pas sur de bien comprendre.

Je n'ai pas de compte bancaire en France. J'en ai bien un la ou je vis, en Thailande mais comment puis-je changer d'etablissement bancaire?

Si toutefois je pouvais creer un compte bancaire en France, comment cela m'aiderait-il a denouer la situation?

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés